Les Burundaises sous-représentées dans les postes de prise de décision

@rib News, 12/03/2017Â â€“ SourceÂ XinhuaLa moyenne gÃ©nÃ©rale des taux de participation des femmes burundaises dan les instances de prise de dÃ©cision au Burundi "n'est que de 17%", selon une Ã©tude publiÃ©e rÃ©cemment par l'Association des Femmes RapatriÃ©es du Burundi (AFRABU). "Le taux de reprÃ©sentativitÃ© des femmes burundaises aux postes de prise de dÃ©cision et leur inclusivitÃ© dans le processus de paix et de sÃ©curitÃ© au Burundi est Ã un niveau trÃ¨s bas", insist l'Ã©tude, relevant en revanche que le taux d'enrÃ´lement des femmes aux derniÃ¨res Ã©lections burundaises de 2015 Ã©tait de 51% (soit 1.970.540) contre 49% pour les hommes(1.879.188) sur un total de 3.849.728 Ã©lecteurs inscrits.Â [PhotoÂ : CÃ©lÃ©bration d la JournÃ©e du 08 mars 2017 au Burundi]Â

La Constitution burundaise en vigueur, promulguÃ©e le 18 mars 2005, et dont les principales clauses Ã©manent de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la RÃ©conciliation au Burundi (AAPRB) conclu le 28 aoÃ»t 2000 sous l'Ã©gide de la facilitation internationale de l'ancien prÃ©sident sud-africain, feu Nelson Mandela, prÃ©voit un quota minimal de 30% en faveur des femmes burundaises dans les postes de prise de dÃ©cision. Selon l'Ã©tude, rÃ©alisÃ©e en fin dÃ©cembre 2016, le femmes burundaises seraient sous-reprÃ©sentÃ©es au gouvernement oÃ¹, sur les 20 ministres, il n'y aurait que 5 femmes contre 15 hommes, soit un quota de 25% pour la reprÃ©sentation fÃ©minine ; alors que celle-ci ne dÃ©passe pas 10% pour les postes de secrÃ©taires permanents (numÃ©ros deux dans les ministÃ¨res aprÃ¨s les ministres), soit 2 femmes secrÃ©taires permanents contre 18 hommes. L'Ã©tude de l'AFRABU mentionne Ã©galement qu'au niveau de l'administration territoriale, le quota de reprÃ©sentation fÃ©minine est de 17%, puisque l'Ã©tat des lieux ad hoc affiche 3 femmes gouverneurs de province sur 15 hommes. La reprÃ©sentation des femmes burundaises au niveau du service extÃ©rieur du ministÃ¨re des Relations ExtÃ©rieures et de la CoopÃ©ration Internationale (MRECI), poursuit l'Ã©tude, est de 9% si l'on considÃ¨re que le Burundi compte 2 femmes ambassadeurs accrÃ©ditÃ©s dans des pays Ã©trangers, contre 21 hommes. L'Ã©tude rapporte Ã©galement qu'au niveau du corps de police, les femmes burundaises reprÃ©sentent 7% des policiers en mission de maintien de la paix, soit 23 femmes contre 382 hommes. En revanche au niveau de l'armÃ©e, le quota fÃ©minin au niveau de la haute hiÃ©rarchie gouvernante, n'est que de 2% puisque sur les 178 hauts cadres de la Force de la DÃ©fense Nationale (FDN), seulement 3 sont des femmes. La reprÃ©sentativitÃ© des femmes militaires dans les missions de maintien de la paix, "affiche la mÃªme faiblesse", puisque d'aprÃ¨s l'Ã©tude, puisqu'elle est de 1%, soit 52 femmes contre 5.986 hommes. Pour l'AFRABU, eu Ã©gard Ã un tel Ã©tat des lieux, les plus hautes autoritÃ©s burundaises, devraient "faire un effort spÃ©cial" pour redresser ces dÃ©sÃ©quilibres au niveau de la reprÃ©sentativitÃ© des femmes au niveau des hautes sphÃ¨res Ã©tatiques, en s'appuyant sur le quota minimum de 30% prÃ©vu pour elles dans la constitution burundaise au niveau des instances de dÃ©cision.

Â

Â (adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});